

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2021/47**

*adopté à l'unanimité des membres votants (12)*

le 11 octobre 2021

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) pour le transport et l'utilisation de pieds d'Inule hirsute (*Inula hirta*) issus de culture, dans un objectif de réalisation de bacs pédagogiques à destination du grand public.**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national;

Vu l'arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du CSRPN ;

Vu la demande de dérogation présentée par le MOBE en date du 22 septembre 2021;

Considérant que les plants ne sont pas issus d'un prélèvement direct dans le milieu naturel mais de graines mises en culture par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'Inule hirsute dans son aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet.**

**Le Président du CSRPN,**



**Philippe MAUBERT**